

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 16 JUILLET 2008**

**Membres présents :**

**TOURNABIEN** Marc, maire.

**LESIEUR** Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

**BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

**Membres absents excusés:**

Absents : **COLLOMBET** Corinne, procuration à **DELANGRE** Martine  
**VALENZANO** Martine, procuration à **TOURNABIEN** Marc

**Secrétaire de séance :**

**CHOMAZ** Josiane

M. le maire demande à ce que trois points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- 1- Courrier UDAF concernant Mme COSME
- 2- Marché 3<sup>ème</sup> tranche AEP Montdenis
- 3- Vote d'une subvention exceptionnelle

Personne ne s'opposant à ce rajout ces 3 points vont être traités avant l'ordre du jour.

**1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 27 juin 2008.**

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**2- Demande d'acquisition d'une maison**

Mme Mireille BONTEMPS de L'UDAF (Union Départementale d'Aide Aux Familles) exerçant la tutelle de Mme COSME propose la vente de la maison de celle-ci située 12, rue Edgard Minoret pour un prix de 63 000€. Ce prix correspondant à la valeur estimée par les domaines, le conseil accepte à l'unanimité cette acquisition compte-tenu que cette somme avait déjà été prévue au budget primitif 2008. Il est à noter que la commune est propriétaire de la maison mitoyenne située à l'amont.

**3- Marché 3<sup>ème</sup> tranche AEP Montdenis**

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la conduite d'eau à Montdenis et l'enfouissement des réseaux de téléphone et d'électricité, qui a eu lieu juste avant le conseil les propositions des 10 entreprises ayant répondu ont été analysées.

Le prix d'objectif était de 172 000€.

Après discussion la commission a retenu l'entreprise TRUCHET de Saint-Jean-de-Maurienne pour un prix HT de 129 535,35€.

Le conseil à la majorité autorise monsieur le maire à signer ce marché.

#### **4- Vote d'une subvention à l'Echo Ardoisier**

La commune a décidé d'organiser le jeudi 31 juillet un concert dans le cadre du festival « Cordes et Pics » aux Karellis. La commune ne pouvant faire de chèque pour régler le montant de la prestation, elle a sollicité l'Echo Ardoisier pour porter ce projet, celui-ci a accepté à condition que la commune lui verse une subvention exceptionnelle de 2 500€ correspondant au montant du cachet de ce concert. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **5- Lancement appel d'offre ouvert minage Char d'Osset**

M. le maire fait un rappel des faits : le 27 mai la route de Montdenis est fermée suite à l'écartement rapide des failles pouvant entraîner un éboulement en masse de 35 à 50 000m<sup>3</sup> dans un avenir proche. Cet épisode pouvant avoir une durée plus ou moins longue le conseil général a décidé de lancer une étude pour accélérer la chute des blocs.

Deux possibilités se présentent :

- dérivation de grandes quantités d'eau pour déliter le terrain (cette méthode semble peu maîtrisable),
- minage, pour faire partir artificiellement les blocs. Cette méthode nécessite le forage de 15 à 20 trous sur une soixantaine de mètres de profondeur en plan incliné puis un minage pour se débarrasser de tout ce qui est instable et une sécurisation de tout ce qui restera. Ensuite la route RD 79A pourra être ré-ouverte avec un système de surveillance et de feux.

L'analyse juridique faite par le conseil général sur cette affaire montre qu'il ne peut pas intervenir sur les lieux éloignés de son domaine routier; c'est pour cela que le conseil municipal doit accepter le principe que la commune soit le maître d'ouvrage de ces travaux, le conseil général étant le financeur.

Après quelques questions le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

#### **6- Convention occupation temporaire terrains aval Char d'Osset**

Pour ces travaux nous allons impacter des terrains qui ne sont pas tous communaux, il faut donc demander à M. le préfet une autorisation temporaire d'occupation de terrains privés : 120 propriétaires sont concernés.

Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter le préfet pour une demande d'arrêté d'occupation temporaire de terrains privés.

#### **7-Convention avec le conseil général**

Une convention va être faite entre la commune et le conseil général pour ces travaux qui seront financés par celui-ci hormis la TVA qui devra être avancée par la commune (elle la récupérera par le biais du FCTVA mais seulement dans 2 ans).

Le conseil municipal accepte cette convention.

#### **8- Mission SPS pour minage Char d'Osset**

Une mission coordination de sécurité et de protection de la santé de l'opération est nécessaire pour ces travaux, le conseil général va donc financer un expert pour surveiller ces travaux. La mission est confiée au cabinet BECS pour un montant HT de 3532,50€.

M. le maire termine sur ce sujet en donnant un calendrier approximatif des travaux :

- consultation des entreprises dès le 17 juillet qui ont 3 semaines pour répondre,

- 8 août: réunion de la commission d'appel d'offre qui sera suivie d'un ordre de service vers le 15 août,
- environ un mois et demi pour la mise en place et la préparation des travaux,
- un mois et demi de travail pour le forage des trous,
- 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre le minage pourrait avoir lieu,
- après observation du nouveau profil et stabilisation la route pourrait être ré-ouverte en fin d'année.

En attendant, la piste par Champsuit a été améliorée mais il reste cependant le problème du déneigement qui devra être garanti en cas d'utilisation hivernale.

### **9- Vente parcelle ZAC du pré de Pâques**

Le conseil accepte de vendre une parcelle de 830m<sup>2</sup> sur la parcelle 2224 section C2 à la C.C.C.M. pour la construction d'un bâtiment de 150m<sup>2</sup> pour l'hébergement d'une salle serveur.

Une demande sera faite au géomètre pour créer une nouvelle parcelle.

### **10- Comptes-rendus de réunions**

Lors de la commission communication qui s'était tenue le même jour le 1<sup>er</sup> bon à tirer du journal municipal a été examiné et corrigé.

Mme CHOMAZ invite tout le conseil municipal à venir au concert « Cordes et Pics » qui aura lieu **le jeudi 31 juillet** à l'église de Saint-Julien-Montdenis avec en 1<sup>ère</sup> partie l'ensemble de clarinettes de l'Echo Ardoisier

M. Marcel BOCHET nous fait le compte-rendu de la réunion du S.P.M. du 15 mai. Lors de celle-ci ont été élus le président et tous les vice-présidents.

Mme Bernadette BUFFAZ nous fait part de la visite du captage de la source de l'eau de Saint-Colomban-des-Villards organisée par le S.A.A.E.M.M. qui a eu lieu le 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21 heures 15.

**SIGNATURES**

**TOURNABIEN** Marc, maire

**LESIEUR** Evelyne,

**RAVIER** Marc,

**BOCHET** Marcel,

**THIAFFEY** Jean-François,

**CHOMAZ** Josiane,

**BOIS** Yves,

**BUFFAZ** Bernadette,

**CHARVIN** Denis,

**COLLOMBET** Corinne,

**DABURON** Didier,

**DALLA COSTA** René,

**DELANGRE** Martine,

**GROS** Danielle,

**LEFEVRE** Franck,

**TRIBAL** Marie-Josée,

**VALENZANO** Martine,

**VARESANO** José,

**VIARD** Marcel,